

Le 10 octobre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-339

Lecture publique

Développement de l'action culturelle en faveur des
publics des Médiathèques
de Roannais Agglomération

Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique
et culturelle à dominante jeunes
(0-25 ans)

Projet *Métamorphoses. L'Homme et l'Animal*
Résidences-missions de Nelly BIARD et
Sylvie SÉDILLOT

Exposition *La ménagerie graphique*
Demande de subvention auprès de l'État
(DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)

Certifié exécutoire	1 7 OCT. 2022
Reçu en préfecture	1 4 OCT. 2022
Publié	1 7 OCT. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative Action culturelle – Lecture publique « La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique... » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs au Président pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle, d'une part et pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants d'autre part ;

Vu la charte pour l'éducation artistique et culturelle de juillet 2016 définissant le cadre de coopération entre les différents acteurs, notamment l'État et les collectivités territoriales ;

Vu la Convention d'Éducation aux Arts et à la Culture 2022/2026 engageant Roannais Agglomération aux côtés de l'État (Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, Académie de Lyon), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Département de la Loire et la Ville de Roanne ;

Considérant que l'État a réaffirmé la primauté de l'éducation artistique et culturelle, prioritairement pour le jeune public, et de manière plus globale pour tous, comme facteur de construction et d'épanouissement ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération ont intégré cette éducation artistique et culturelle dans leurs missions et qu'elles ont développé en la matière une action volontariste s'appuyant sur une programmation in situ, des actions hors-les-murs et une résidence-mission ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération proposent une programmation culturelle de septembre 2022 à juin 2023, intitulée *Métamorphoses. L'Homme et l'Animal* consacrée à la relation entretenue entre le genre humain et le genre animal, en lien avec un axe annuel de la CTEAC sus-citée, présentant des manifestations, expositions, ateliers, spectacles, notamment l'exposition *La ménagerie graphique* portée par l'Atelier du Vent ;

Considérant que cette programmation culturelle est un point d'appui pour les médiations et projets d'éducation artistique et culturelle définis en direction de l'ensemble des publics des Médiathèques de Roannais Agglomération et des bibliothèques partenaires sur le territoire, avec une attention particulière au public scolaire et aux publics éloignés de la culture ;

Considérant que le dispositif de la Boîte à Mots accompagne les publics des Centres sociaux (Bourgogne, La Livatte, Marceau-Mulsant, Moulin-à-Vent de Roanne, Noyon de Mably, Le Coteau), du Centre Jeunesse Pierre-Bérégovoy, Centre et des associations (CADA, AFAF) ;

Considérant que Madame Nelly BIARD, invitée en résidence-mission sur le 1^{er} semestre 2023, accompagne les publics scolaires (école élémentaire des Sables de Mably, écoles élémentaires Paul-Bert et Jean-Rostand de Roanne, école élémentaire du Centre du Coteau) et des associations partenaires (Centres sociaux Bourgogne et Moulin-à-Vent) pour un volume total de 118 heures de prestations artistiques ;

Considérant que Sylvie SÉDILLOT, invitée en résidence-mission d'octobre 2022 à avril 2023 accompagne les publics des Médiathèques de Villemontais et de Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire (écoles, tout-public des médiathèques) pour un volume total de 78 heures de prestations artistiques ;

DECIDE

- d'approuver le projet d'éducation artistique et culturelle 2022-2023 intitulé Métamorphoses. L'Homme et l'Animal et de solliciter une subvention de 25 000 € auprès de l'État – Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes au titre des projets d'éducation artistique et culturelle à dominante jeunes (0-25 ans) ;
- d'approuver le contrat de prestation à venir avec L'Atelier du Vent définissant les modalités de la conception et d'installation de l'exposition La ménagerie graphique pour un montant total de 11 707,25 € TTC ;
- d'approuver le contrat de prestation à venir avec Madame Nelly BIARD, définissant les attentes et modalités de la résidence-mission pour un montant total de 8 940 € net ;
- d'approuver le contrat de prestation à venir avec Madame Sylvie SÉDILLOT définissant les attentes et modalités de la résidence-mission pour un montant total de 9 816 € net ;
- d'autoriser Madame Jade PETIT, Vice-Présidente déléguée à la culture et à la communication, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne